



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AVRIL 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD,

ABSENTS EXCUSES : Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS : Marie-Noëlle LAVERTON, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2023 DU PARCOURS ACCROBRANCHE DU PARC DE LOISIR « PATRICE DOMINGUEZ » -DSP EVASION NATURE CONCEPT	DEL2023-48
---	-------------------

Rapporteur : Michel BELIN

Vu le code général des collectivités territoriale ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2020-030 du 27 février 2020 instaurant la DSP avec la société « Evasion Nature Concept » ;
Vu l'article 15 du contrat de concession passé entre la société « Evasion Nature Concept » et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics ;
Considérant la demande en date du 27 mars 2023 de la société Evasion Nature Concept de faire évoluer la tarification de ces activités ;

Monsieur Michel BELIN propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs relatifs à l'accrobranche du parc de loisir « PATRICE DOMINGUEZ », proposés par la société « Evasion Nature Concept », délégataire, applicables à compter du mois de mai 2023 (date d'exécution de la présente délibération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** les tarifs relatifs au parcours accrobranche, proposés par la société « Evasion Nature Concept », délégataire, applicables à compter du mois de mai 2023, comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230427-DEL202348-DE

S²LOW

	Tarif 2023	Ancien tarif	
Parcours KID et petit aventurier	10,00 euros	-	8,00 euros
Parcours Découverte	20,00 euros	18,00 euros	17,00 euros
Parcours Sensation	25,00 euros	23,00 euros	21,00 euros

En Mairie, le 27 avril 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 27 avril 2023
Le Maire,
François BARBIER

